



Fiche d'information - rupture d'approvisionnement

Produit en rupture

Remplacement permanent ☐

Remplacement temporaire ☒

PROSTIN E2 cpr vag 3 mg 4 pce



Alternative

PROPESS disp vag 10 mg 5 pce

Commentaires

Attention aux modalités de manipulation et d'insertion du tampon (lire la notice si besoin)
Après l'insertion du dispositif vaginal, l'activité utérine et l'état du fœtus doivent être surveillés attentivement et régulièrement. Dès le déclenchement du travail, le dispositif vaginal doit être retiré (tirant légèrement sur le cordon en polyester). Il doit être retiré 24h au plus tard après l'insertion, indépendamment du fait qu'une maturation cervicale ait eu lieu ou non. Si un traitement par l'ocytocine s'impose après le retrait du dispositif vaginal, on observera un intervalle d'au moins 30 min. Il est déconseillé d'administrer un deuxième dispositif vaginal Propess. Attention : stockage au congélateur.

Statut

En cours ☒

Terminé ☐